



Conseil de Paris du lundi 20 au jeudi 23 novembre 2017

Amendement de l'Exécutif sur le vœu relatif à la nécessité d'un bilan de l'appel à projets Parisculteurs déposé par Joëlle Morel, David Belliard et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant le vœu relatif à la nécessité d'un bilan de l'appel à projets Parisculteurs déposé par Joëlle Morel, David Belliard et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP) ;

L'Exécutif propose la modification suivante :

Les 2 alinéas suivants :

« - qu'un bilan détaillé avec recommandations de la première édition de l'appel à projets les Parisculteurs soit réalisé et communiqué avant la fin de l'année, mettant en lumière le bilan carbone et le bilan environnemental de chaque opération,

- que suite à ce bilan, les recommandations soient mises en œuvre pour le dispositif Parisculteurs 2. »

Soient remplacés par :

« Qu'un bilan détaillé avec recommandations de la première édition de l'appel à projets les Parisculteurs soit réalisé et communiqué au premier semestre 2018, mettant en lumière le bilan environnemental des sites installés ou en fonctionnement et transmis en amont des jurys de Parisculteurs 2 ;

- Que cette évaluation puisse apporter des éléments quant à l'impact carbone de ces projets mais aussi sur la biodiversité, la consommation énergétique, les consommations d'eau, etc ;

- Que suite à ce bilan, les recommandations soient mises en œuvre pour l'appel à projets Parisculteurs Saison 2 »

La rédaction est désormais la suivante

Vœu relatif à la nécessité d'un bilan de l'appel à projets Parisculteurs déposé par Joëlle Morel, David Belliard et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Considérant que depuis 2007, le programme de végétalisation de Paris constitue une des orientations de la stratégie d'adaptation du Plan Climat et Énergie de Paris qui prépare la ville aux évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources,

Considérant l'objectif de la ville d'atteindre 100 hectares de murs et de toitures végétalisés en 2020 dont 33 hectares d'agriculture urbaine,

Considérant l'appel à projets Les Parisculteurs qui contribue à cet objectif que ce soit sur les équipements publics ou sur les bâtiments privés de tous types,

Considérant l'expérience de la première édition des Parisculteurs en novembre 2016 avec 33 sites sélectionnés dédiés à l'agriculture urbaine sur le territoire parisien,

Considérant que dans la continuité du premier appel à projet, la Ville de Paris a lancé en septembre dernier un nouvel appel à projets « Parisculteurs saison 2 » comportant 43 sites sélectionnés avec pour particularité d'associer à la démarche des copropriétés dont le potentiel à l'échelle de Paris est important,

Considérant les résultats d'une étude IFOP réalisée en mars 2017 pour sept organisations environnementales et paysannes indique que 82% des Français se disent favorables à une "réorientation des subventions vers une agriculture biologique et paysanne",

Considérant que la Ville de Paris mène une telle opération pour la première fois et que des ajustements sont donc naturels et même attendus ;

Considérant qu'un bilan de Parisculteurs 1 permettra d'identifier et d'analyser les éléments positifs et ceux qui sont à améliorer et également de rendre compte des différentes actions menées, d'en tirer des enseignements et de réfléchir aux ajustements possibles : tel par exemple intégrer au prochain jury des Parisculteurs 2 les directeurs et directrices des établissements publics : écoles, collèges, EHPAD.. ces établissements pouvant être des participants actifs du projet lors de son fonctionnement,

Considérant l'importance de la concertation préalable avec les acteurs concernés et la prise en compte de la dimension locale des projets,

Considérant l'importance de prendre en compte les dimensions environnementale, éco-responsable et climatique des projets proposés, en termes de consommation énergétique, de cycle de l'eau, de biodiversité et modes de production notamment,

Aussi, sur proposition de Joëlle Morel et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), **le Conseil de Paris émet le vœu**

- Qu'un bilan détaillé avec recommandations de la première édition de l'appel à projets les Parisculteurs soit réalisé et communiqué au premier semestre 2018, mettant en lumière le bilan environnemental des sites installés ou en fonctionnement et transmis en amont des jurys de Parisculteurs 2 ;

- Que cette évaluation puisse apporter des éléments quant à l'impact carbone de ces projets mais aussi sur la biodiversité, la consommation énergétique, les consommations d'eau, etc.

- Que suite à ce bilan, les recommandations soient mises en œuvre pour l'appel à projets Parisculteurs Saison 2 »